

Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Canton de Bretoncelles
Commune de PERCHE EN NOCE

ARRÊTÉ

prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de révision du zonage d'assainissement de Saint-Jean-de-la-Forêt

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du 29 Août 2018 décidant la révision du zonage d'assainissement du secteur de Saint-Jean-de-la-Forêt,
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,
Vu la décision n° E18000079/14 du 11 Septembre 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN, désignant Monsieur Dominique PACORY, gendarme à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du zonage de l'assainissement du secteur de Saint-Jean-de-la-Forêt.

Article 2 – Monsieur Dominique PACORY est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN, comme Commissaire enquêteur,

Les pièces relatives à cette enquête seront déposées à la **mairie de Perche-en-Nocé du mercredi 17 Octobre 2018 à 10h00 au mercredi 21 Novembre 2018 à 16h00** où chacun pourra en prendre connaissance, consigner les observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur soit :

- Mairie déléguée de Saint-Jean-de-la-Forêt, 02 rue de l'École - Saint-Jean-de-la-Forêt, 61340 PERCHE-EN-NOCÉ
- Mairie de Perche-en-Nocé, 11 rue de Courboyer - Nocé, 61340 PERCHE-EN-NOCÉ
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-enquetepublic@percheennoce.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations ZA pour commissaire enquêteur ». Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dans les meilleurs délais afin d'être consultables par le public pendant toute la durée de l'enquête publique.

A la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, les pièces du dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront consultables sur le site internet suivant : www.perche-en-noce.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Perche-en-Nocé les jours et heures suivants :

- Mercredi 17 Octobre 2018 de 10H00 à 12H00,
- Lundi 12 Novembre 2018 de 10H à 12H,
- Mercredi 21 Novembre 2018 de 14H00 à 16H00.

Article 3 – A la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai d'un mois, pour remettre son rapport, et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de la Commune de Perche-en-Nocé, en quatre exemplaires. Ces documents seront tenus en mairie de Perche-en-Nocé à la disposition du public et sur le site internet suivant : www.perche-en-noce.fr pendant une durée d'un an.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de Perche en Nocé, à la porte de la mairie annexe de Saint-Jean-de-la-Forêt et sur le site de la future station d'épuration de Saint-Jean-de-la-Forêt, publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Perche en Nocé et dans la commune déléguée de Saint-Jean-de-la-Forêt.

La mairie annexe de SAINT-JEAN-DE-LA-FORET a prévu en plus, de distribuer un avis dans les boîtes aux lettres sur la commune déléguée de SAINT-JEAN-DE-LA-FORET.

Un certificat d'affichage sera établi par Monsieur le Maire de Perche-en-Nocé.

Un premier avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux : OUEST FRANCE et le PERCHE, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 03 Octobre 2018 avec un deuxième rappel dans les mêmes journaux, dans les 8 premiers jours de l'ouverture de l'enquête.

Article 5 - Des copies du présent arrêté seront adressées à :
Madame la Préfète de l'Orne,
Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche,
Monsieur le Commissaire enquêteur

A Perche en Nocé, le 21 Septembre 2018

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

